

Section 5.—Pensions et autres dispositions en faveur des anciens combattants.*

Division des Pensions.—Cette division du ministère des Pensions et de la Santé est chargée de l'application de la loi des Pensions et de la Santé et de la loi des Allocations aux anciens combattants. Elle exécute en outre sous la direction de la Commission canadienne des Pensions, certains travaux administratifs en vertu des dispositions de la loi des Pensions. Le représentant de la Trésorerie a la responsabilité de tous les paiements effectués conformément à ces lois.

Dans le rapport pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1934, on constate que le nombre d'anciens combattants hospitalisés est de 11,718, contre 13,343 en 1932-33 et 14,267 en 1931-32. Le département exploite huit hôpitaux dont un dans chacune des villes suivantes: Halifax, Saint-John, Ste-Anne de Bellevue, Toronto, London, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Les ateliers établis à Hamilton, Montréal et Halifax, fonctionnent toujours; il en est de même pour l'atelier de la Croix Rouge à Victoria.

Un des aspects de la tâche du département est le soin des anciens combattants dans une institution nationale pour les pensionnés qui, à cause de leur âge avancé ou de leurs infirmités, sont incapables de subvenir à leurs propres besoins. Le nombre d'anciens combattants de cette catégorie a accusé une augmentation durant l'année, le total au 31 mars 1934 étant de 250 comparativement à 213 un an auparavant et à 198 au 31 mars 1932. Quant à la distribution d'appareils orthopédiques et chirurgicaux, on constate une légère diminution. Le nombre d'anciens combattants qui ont été secourus au cours de 1933-34 est de 12,735, contre 14,368 en 1932-33, 12,303 en 1931-32 et 8,811 en 1930-31. Les dépenses se chiffrent par \$1,912,563 en 1933-34 comparativement à \$1,978,284 en 1932-33; \$2,082,052 en 1931-32, et \$907,010 en 1930-31.

Le département continue, comme par le passé, d'assumer la responsabilité pour les accidentés dans l'industrie jouissant déjà d'une pension de 25 p.c. ou plus. On compte 180 réclamations au cours de 1933-34; il y en avait eu 179 en 1932-33 et 200 en 1931-32. Les déboursés ont été comme suit: 1933-34, \$36,420; 1932-33, \$17,641; 1931-32, \$49,878; ils sont influencés, dans une large mesure, par le nombre d'accidentés graves, ou mortels.

L'état ci-dessous indique la répartition des affectations, les frais d'administration, ainsi que le montant et le pourcentage des sommes adjudgées. Le coût de l'administration a été de 3.642 p.c.

SOMMES NETTES PAYÉES PAR LE MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ NATIONALE PENDANT L'ANNÉE FISCALE TERMINÉE LE 31 MARS 1934.

SECTION DES PENSIONS.		\$
<i>Paiements nets en espèces—</i>		
Pensions (guerre européenne).....	41,839,831	
Allocations aux anciens combattants.....	1,650,314	
Secours aux chômeurs.....	1,912,563	
Réhabilitation industrielle et prêts pour orientation professionnelle...	648	
Emplois d'ateliers.....	42,718	
Allocations d'hospitalisation.....	1,314,907	
Total payé en espèces.....	\$46,760,981	

* Revisé par E. H. Scammell, Secrétaire, section des Pensions, ministère des Pensions et de la Santé Nationale. Voir aussi pages 998-1001 de l'Annuaire de 1930.